Société des institutrices

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Prière de retourner, si possible par retour du courrier, la *feuille de contrôle* accompagnant chaque envoi, et destinée à nous fournir la preuve que nos colis sont parvenus à leurs destinataires. On est prié également de joindre à cette feuille le remboursement en timbres-poste de nos frais d'affranchissement. (Le port de l'aller est valable pour le retour, sans nouvel affranchissement.)

Le bibliothécaire : A. Collomb.

Le Tigre et le Prieur

L'anecdote est de M. Camille Aymard, qui la conte dans la *Liberté*, sous le titre « La Voix de la Jungle ». Elle pourra servir de matière à dissertation pour le Plutarque de l'avenir.

Clémenceau, qui contribua à faire expulser les congrégations de France, s'est trouvé, par un hasard ironique de la destinée, habiter une maison contiguë à un immeuble occupé par des religieux. Les murs de leurs jardins sont mitoyens.

Il y a quelque temps, M. Clémenceau, dont la vue est devenue fragile, se plaignait à quelques amis de ce qu'un arbre, dans le jardin voisin, enténébrait son cabinet de travail.

— Vous devriez demander qu'on l'émondât, lui dit quelqu'un.

— Je ne veux point demander de service à mes voisins, répondit le Tigre.

Sans lui rien dire, un de ses amis avisa le Supérieur de l'établissement religieux. Et, quelques jours plus tard, en entrant un matin, dans son cabinet, M. Clémenceau eut la joie de voir le soleil éclabousser sa table de travail. Les religieux avaient fait couper l'arbre.

Alors, le Tigre adressa au Supérieur une lettre ainsi conçue : « Mon Père, je ne saurais trop vous remercier du service que vous venez de me rendre. Je vous en suis très reconnaissant... Mais surtout ne vous offensez pas du titre que je vous donne, en vous appelant *Mon Père*, puisque vous venez de me donner le jour ! »

Le Supérieur des religieux lui répondit aussitôt : « Mon fils, que ne ferait-on pour le Père la Victoire, qui a sauvé la France ! Le service que je vous ai rendu est bien mince, et vous l'exagérez... A votre tour, ne soyez pas surpris du titre que je vous donne en vous appelant *Mon fils*, puisque je viens de vous ouvrir le Ciel ! »

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Fribourg*, jeudi, 16 janvier, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule. THÉ :: LOTO.

A Bulle, jeudi, 2 janvier, à 2 h., à l'Ecole ménagère.